

Par courriel : 

Lévis, le 13 février 2020



**Objet : Demande d'accès
N/Réf : 19I056CM**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès du 6 février dernier relativement à l'obtention des informations sur la main-d'œuvre pour les années 2010-2011 à 2018-2019.

À cet effet, vous trouverez en annexe un tableau regroupant les réponses requises dans le cadre de votre demande.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la loi sur l'accès, une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,


Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis (Québec) G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606, poste 6066
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : christine.masse@fadg.qc.ca